

Le Commissaire Enquêteur

PRÉFECTURE DE LA SARTHE
MAIRIE DE NEUVILLE SUR SARTHE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame Le Maire de la commune de NEUVILLE SUR SARTHE

Par ARRETE N° 100 du 11 Septembre 2018 prescrit l'ouverture d'une enquête publique :

- relative à la révision n°3 de son PLU et la modification n° 1 de son Schéma Directeur d'Assainissement.

L'enquête publique, d'une durée **de 30 jours, se déroulera du lundi 8 octobre 2018 à 9 h au mercredi 7 novembre 2018 à 12 h.**

Monsieur Daniel GAUTELIER, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Les pièces des deux dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de NEUVILLE SUR SARTHE **du 8 octobre 2018 au 7 novembre 2018** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au Commissaire Enquêteur par écrit à l'adresse suivante (Mairie de Neuville sur Sarthe – 4 grande rue 72190 NEUVILLE SUR SARTHE) ou par courriel à l'adresse suivante (plu-ass.neuville72@wanadoo.fr). Celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête. Les deux dossiers seront également consultables sur le site internet de la commune (<http://www.neuville-sur-sarthe.fr>)

Le Commissaire Enquêteur recueillera en personne les observations du public à la Mairie de **NEUVILLE SUR SARTHE** les jours et heures ci-après :

- lundi 08 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- vendredi 19 octobre 2018 de 14h00 à 17h00.
- samedi 27 octobre 2018 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 07 novembre 2018 de 9h00 à 12h00,

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Le rapport sera accompagné de deux documents séparés donnant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables aux projets. Cet avis sera consultable sur le site internet de la commune de NEUVILLE SUR SARTHE (<http://www.neuville-sur-sarthe.fr>)

C'est le Conseil Municipal de NEUVILLE SUR SARTHE qui approuvera la Révision n°3 du PLU et la Modification n° 1 du Schéma Directeur d'Assainissement après l'enquête publique et les avis motivés du Commissaire Enquêteur et après la réunion avec les Personnes Publiques Associées.

Fait à NEUVILLE SUR SARTHE, le 11 Septembre 2018

Le Maire de NEUVILLE SUR SARTHE



Véronique CANTIN